

24 avril 2005

SOMMAIRE

journée de solidarité

Daniel BERNARD remercié



Le « LUNDI de PENTECÔTE » sacrifié pour la dépendance en signe de solidarité.

Que dit le texte de loi?

« art L 212-16—une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les salariés et de la contribution prévue au 1° de l'article de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs.

« Par dérogation au deuxième alinéa, en l'absence de convention ou d'accord, la journée de solidarité est le lundi de pentecôte. »

Contre un financement injuste, suppression du LUNDI DE PENTECÔTE

Alors que l'employeur ne reversera que 0,3% de salaire sur cette journée de travail alors que celle-ci représente en réalité 0,46%.

Nous comprenons un peu mieux pourquoi le MEDEF n'a pas crié au scandale sur cette nouvelle mesure qui va rapporter à l'Etat et aux entreprises une journée de travail à moindre coût.

Les textes prévoient que, « lorsque l'entreprise travaille en continu ou est ouverte tous les jours de l'année, l'accord collectif ou à défaut, l'employeur peut fixer, le cas échéant, une journée de solidarité différente pour chaque salarié. »

H
O
N
T
E
U
X



Daniel BERNARD quitte l'entreprise avec 38 Millions d'€uros.

Alors que l'entreprise refuse de prendre en charge la journée de solidarité, au motif que cela représente beaucoup d'argent, CARREFOUR remercie son PDG, Daniel BERNARD a hauteur de 38 Millions d'€uros en guise de départ de l'entreprise.

Les salariés CHAMPION s'appauvrissent de jour en jour en restant avec des salaires à 3 chiffres, le comble est qu'aujourd'hui ils doivent en plus faire une journée de travail sans rémunération.

Seuls les salariés sont concernés par cette mesure, ce sont eux qui vont financer cette nouvelle loi.

CARREFOUR 2 ième Groupe Mondiale, incapable de trouver un accord social qui prenne en compte la journée de solidarité, ni une augmentation de salaire qui tienne compte au minimum de l'inflation. Bientôt tous au SMIC.

CARREFOUR recherche l'économie au détriment de ses salariés. La CFDT demande que les négociations soit ré ouvertes sur les salaires et la journée de solidarité





Que peut-on faire?

La CFDT appelle tous les salariés à refuser cette journée de travail supplémentaire non rémunéré.

Plusieurs choix s'offre à vous.

- [Prendre une journée de congés payés.](#)
- [Prendre une journée de RTT](#)
- [Prendre une journée de repos compensateur.](#)
- [Pour les salariés à temps complet laisser votre journée de récupération au titre de l'année bissextile;](#)
(cette mesure n'est valable que pour les salariés faisant partie de l'entreprise au 1er janvier 2004 et n'ayant pas eu d'absence dans l'année.)

Nous vous rappelons que cette journée de travail n'est pas rémunérée. Nous ne pouvons pas cautionner ce nouvel impôt supplémentaire au motif que c'est une bonne cause. Nous en donnons déjà suffisamment toute l'année. Les salariés CHAMPION ont des salaires à 3 chiffres. Depuis quelques années les augmentations de salaires ne suivent pas l'inflation de la vie. Cette année encore les augmentations de salaires CHAMPION ont été de 1,2% au premier avril pour une inflation 2004 à 2,2% annuelle, de qui se moque-t-on ?

Là dessus le gouvernement ajoute la journée supplémentaire de travail non rémunérée sur le principe de la solidarité en précisant que cette mesure ne sera pas suffisante.

L'article L 212-17 précise que

« Le salarié peut aussi refuser d'exécuter cette journée supplémentaire de travail sans que ce refus constitue une faute ou un motif de licenciement..... » Si celui-ci a déjà travaillé dans d'autre entreprise auparavant et qu'il a déjà fait la journée au titre de la solidarité.

Si vous refusez de travailler cette journée de travail supplémentaire, vous serez déduit de votre salaire le nombre d'heures dûes au titre de la journée de solidarité et vous serez considéré en absence injustifiée.

La CFDT dit que la dépendance mérite mieux. Assez de culpabilisation! Voyez plutôt, notamment l'Assemblée nationale qui montre l'exemple.

L'assemblée nationale fermera ses portes, et le travail parlementaire sera suspendu du lundi de Pentecôte 16 mai au mardi 31 mai.

-dépêche AFP du 08.03.2005.

..... faites ce que je dis, pas ce que je fais!

Doit-on vraiment rester à ne rien faire?????



Vos élus CFDT restent à votre disposition pour vous expliquer la loi sur la journée de solidarité. Alors n'hésitez plus, contactez les dès aujourd'hui.